

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du LUNDI 3 JUILLET 2023 à 8h30**

Date de convocation : 27 juin 2023

<b>Délibération</b>
<b>N°B2023_54</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>21</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>19</b>
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : ALAUX Sylvie**

**PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain**

**EXCUSES : PY Michel, RIO Jean-Louis**

**EXCUSES AVEC PROCURATION : HERNANDEZ Joël, MALQUIER Bertrand, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc**

**Nomenclature Etat : Finances locales – Subventions**

**OBJET : FINANCES – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat pour l'opération « Extension du complexe funéraire du Grand Narbonne » - Modification du plan de financement**

Bénéficiant de l'habilitation préfectorale, la Régie des pompes funèbres du Grand Narbonne assure un accompagnement des familles en deuil dans l'ensemble de leur démarche. Reconnue pour ses prestations de qualité, elle bénéficie depuis le 17 décembre 2014 de la labellisation NF EN 15017 services funéraires - organisations d'obsèques. Elle est le seul organisme de pompes funèbres de l'Aude labellisé NF. Le centre funéraire est situé Voie des Elysiques à Narbonne.

Pour répondre aux besoins de familles, dans la diversité de leur philosophie ou religion, faciliter l'accès pour tous au bâtiment et respecter les règles techniques de gestion funéraire, une extension du bâtiment de 293 m<sup>2</sup> est nécessaire avec :

- La création d'une salle omni culte de 100 places
- La réorganisation de l'accueil sur le parvis couvert
- La création d'un cheminement piéton accessible à tous
- La création de deux salons funéraires supplémentaires
- La création d'une circulation technique
- Le montant estimé des travaux s'élève à 936 361 euros HT.

Par délibération B2022\_109 du 14 novembre 2022, la participation de la DSIL a été sollicitée à hauteur de 30%. Suite à l'instruction du dossier, une subvention pourrait être accordée à hauteur de 20%

Le plan de financement prévisionnel du projet doit donc être modifié comme suit :

- Département de l'Aude 136 245 euros (30% sur plafond de 454 150 euros de travaux)
- Etat DSIL : 187 272 euros (20 %)
- Autofinancement Grand Narbonne : 612 844 euros HT (65.45 %)

**A l'unanimité, le Bureau décide :**

- De modifier la délibération du Bureau Communautaire n°B2022\_109 en date du 14 novembre 2022,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de subvention de 136 245 euros
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de subvention de 187 272 euros
- De valider le plan de financement de l'opération « Extension du Centre Funéraire du Grand Narbonne »
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

